



## PROGRAMME - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF de 21 à 200 EH : éléments de conception et de contrôle

*Du 14 au 16 janvier 2025 – du 1<sup>er</sup> au 03 avril 2025*

**L'objectif** de cette formation est la maîtrise par le stagiaire des aspects contextuels, réglementaires, normatifs et techniques propres aux projets d'Assainissement Non Collectif compris entre 20 et 200 EH. A l'issue de cette formation le stagiaire doit connaître les enjeux généraux d'un projet d'assainissement dont la charge brute de pollution organique est comprise entre 1,2 et 12 kg/j de DBO5, les textes réglementaires, les règles de l'art, les solutions techniques disponibles et adaptées à la charge à traiter dans la gamme considérée. Il doit également maîtriser les outils généraux de conception d'un tel projet. La formation s'appuiera à titre de modèle sur la technique de traitement par filtres plantés de roseaux. Enfin, le stagiaire sera intéressé aux contrôles de conception et de fonctionnement des projets d'assainissement dont la charge brute de pollution organique est comprise entre 1,2 et 12 kg/j de DBO5.

**Moyens pédagogiques** : matériel informatique ; vidéoprojecteur ; supports papier : photos, schémas ; exercices et études de cas ; débats, visites de filières de traitement.

**Modalités pédagogiques de formation** : Formation présentielle de 3 jours continus en salle et sur le terrain à Cuxac d'Aude 11590.

**Modalités d'évaluation des acquis** : Questionnaire en début et fin de formation.

**Attestation** : Après validation des acquis et règlement intégral des sommes dues, une attestation de formation vous est fournie.

**Délais d'accès** : Entre 5 et 7 mois maximum

**Public visé** : **Concepteurs, techniciens SPANC, responsables de service d'assainissement.**

Le public visé est volontairement composé de bureaux d'études existants souhaitant élargir leur domaine de compétence en Assainissement Non Collectif et de techniciens ou responsables de service SPANC confrontés aux contrôles de dispositifs d'ANC d'une capacité comprise entre 20 et 200 EH.

**Prérequis** : La formation est ouverte aux personnes ayant déjà suivi une formation de base en assainissement non collectif ou justifiant d'une expérience adaptée au suivi de la formation. Dans tous les cas, le centre de formation pourra demander aux postulants des éléments d'information permettant de valider leur candidature à la formation et se réserve, le cas échéant, la possibilité de suggérer le report de la formation si les compétences et/ou expériences sont jugées insuffisantes.

**Accessibilité aux personnes handicapées** : Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre la formation.

### **JOUR 1 et 2 : ELEMENTS REGLEMENTAIRES, REGLES DE CONCEPTION ET OUTILS DE CONTROLE DU PROJET**

#### **- Ouverture de la formation**

- Présentation du formateur et des stagiaires et leurs attentes
- Objectifs et contenu de la formation



LinkedIn



Eau fil de l'Eau



YouTube



**- Contexte :**

- Rappel sur les enjeux et problématiques liés à l'assainissement en général
- Rappel sur les notions de rôle et de fonctionnement d'un système d'Assainissement Non Collectif
- Définitions et cas de figure en lien avec des projets d'assainissement d'une capacité de traitement compris entre 21 et 200 EH.
- focus sur le filtre planté de roseaux : présentation générale et historique

**- Cadre réglementaire :**

- Cadre réglementaire national applicable aux projets d'assainissement d'une capacité de traitement compris entre 21 et 200 EH.
- Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et mises à jour.
- Modalités d'application en matière de contrôle.

**- Techniques d'assainissement**

- Détermination de la capacité d'accueil d'un projet d'assainissement supérieur ou égal à 20 EH.
- Les principaux éléments techniques constitutifs d'un dispositif d'ANC :
  - Le réseau de collecte,
  - l'étage de prétraitement,
  - le traitement primaire,
  - le traitement secondaire,
  - les solutions de rejet.

**- Focus sur le dimensionnement d'une filière de traitement par filtres plantés de roseaux**

- cahier des charges techniques,
- conditions d'implantation,
- éléments constitutifs d'une filière de traitement par filtres plantés de roseaux et méthode de dimensionnement.

### **JOUR 3 : MISE EN ŒUVRE, OUTILS DE CONTROLE D'EXECUTION, EXPLOITATION**

**- Ce qu'il faut savoir en matière de mise en œuvre et de contrôle**

- Repérer les composantes techniques des étages de prétraitement, traitement primaire, traitement secondaire et rejet d'une filière d'assainissement non collectif,
- Outils de contrôle
- Repérer les particularités d'une filière plantée de roseaux

**- Réception d'un chantier**

- Procès-verbal de réception
- Dossier des ouvrages exécutés

**- Mise en service, entretien et exploitation d'une filière d'assainissement d'une capacité comprise entre 21 et 200 EH**

- Conditions et précautions à prendre la mise en service
- Taches d'entretien / exploitation d'une filière d'assainissement
- Taches d'entretien / exploitation spécifiques à une filière de traitement par filtres plantés de roseaux





### **VISITES DE FILIERES D'ASSAINISSEMENT :**

Des visites de plusieurs filières d'assainissement de capacité comprise entre 20 et 200 EH agrémenteront la période de formation avec pour objectif de repérer les éléments constitutifs étudiés et évaluer les moyens de contrôle de fonctionnement

### **BILAN ET SYNTHESE**

- Synthèse et questions diverses
- Evaluation de fin de formation
- Questionnaire à remplir
- Bilan de la formation

---

### **INTERVENANTS :**

M. GOSSELIN Jean-Philippe, Formateur ANC, Concepteur assainissement collectif et non collectif, expert en techniques d'assainissement par filtres plantés de roseaux (25 ans d'expérience).

**DATES :** Du 14 au 16 janvier 2025 OU du 1<sup>er</sup> au 03 avril 2025

**DUREE ET HORAIRES :** 3 jours, 8h30 – 12 h et 13h30 h – 17 h, soit 21 heures

**LIEU :** 11590 Cuxac d'Aude

**COUT DE LA FORMATION :** 1 100.00 €uros (non-assujetti à la TVA)

#### **CE TARIF COMPREND :**

- la formation (21 heures)
- les documents de synthèse sur support numérique
- les repas du midi

Pour avoir des renseignements complémentaires vous pouvez contacter :

Madame GAUTRAND Marie, référente handicap

Tél : 04 68 42 33 78

Mail : contact@eaufiledeleau.fr

**Prise en charge :** EAU FIL DE L'EAU a obtenu la **certification QUALIOPi** délivrée au titre de la catégorie Actions de Formation. Ces dernières sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès des fonds publics ou mutualisés (OPCO).

Les formations ne donnent pas lieu à une certification et ne peuvent pas être financées par le Compte Personnel de Formation. Organisme de formation EAU FIL DE L'EAU, enregistré sous le n° 91 11 01364 11.

L'organisme de formation EAU FIL DE L'EAU se garde le droit d'annuler et de reporter la session de formation décrite ci-dessus ultérieurement en cas d'un nombre insuffisant d'inscrits. L'organisme de formation s'engage à informer au plus vite les stagiaires déjà inscrits de l'annulation/report de la formation.

Mis à jour le 07 novembre 2024



LinkedIn



Eau fil de l'Eau



YouTube